



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION



Communiqué de la HAC

La Haute Autorité de la Communication (HAC) informe les propriétaires de médias que la somme de **Trois milliards trois cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille francs guinéens (3.329.484.000 GNF)**, accordée aux Médias privés et à la Maison de la presse par le Gouvernement pour la couverture de leurs dépenses de fonctionnement au titre de la subvention de l'exercice 2022, est disponible.

La Haute Autorité de la Communication (HAC) invite les associations de presse écrite, audiovisuelle et en ligne à procéder à la répartition de ladite subvention sur la base de critères objectifs et à fournir à la HAC la liste des ayants droit et les montants attribués à chaque organe.

La Haute Autorité de la Communication saisit l'occasion pour adresser ses remerciements au Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées et au Gouvernement pour l'aide apportée aux médias privés.

La HAC sait compter sur la rigueur des Associations de presse dans le cadre de la répartition transparente de la subvention entre tous les ayants droit.

Conakry, le 10 Mai 2022

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



Boubacar Yacine Diallo